



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre 2017 à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr LEMAIRE - Mr VIVET, Mme DURAND, Mme JAULNEAU, Mme GROHANDO, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr HUGON pouvoir à Mme DERAIS

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – CHOIX ARCHITECTE – MAISON DE SANTE - PHARMACIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché a été lancé pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé communale. Il a été publié le 31 octobre, la date limite de réception des offres fixée au 1^{er} décembre 2017. 06 cabinets ont déposé une offre. Il présente le tableau comparatif.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet MARCHAND PITOIS de LA FERTE-BERNARD, classé 1^{er} qui propose un taux de 5,20 %, le prix est ferme et définitif, sauf si des prestations supplémentaires sont demandées.

Le conseil municipal

- approuve le projet de réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé communale
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire
- autorise Monsieur le Maire à retenir, pour la maîtrise d'œuvre, le cabinet MARCHAND PITOIS.

(Madame GROHANDO s'est abstenue)

2 - VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché de travaux a été lancé pour les travaux de voirie pour les chemins communaux, programme 2017.

Le marché est composé d'une tranche ferme

- chemin de la Petite Borde et de l'Arbre Sec
et de trois tranches optionnelles

- n° 01 – Les Châtaigniers
- n° 02 – Rue des Lilas
- n° 03 La Rivière.

En cas de besoin elles seront affermées par ordre de service.

Il présente l'étude comparative proposée par la commission, et propose de retenir l'entreprise PIGEON TP de NOGENT-LE-ROTRON (28).

	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>T.V.A.</i>	<i>MONTANT T.T.C.</i>
TRANCHE FERME La Petite Borde – L'Arbre Sec	43.108,79 €	8.621,76 €	51.730,55 €
OPTIONNELLE N° 01 – Les Châtaigniers	4.239,12 €	847,82 €	5.086,94 €
OPTIONNELLE N° 02 – Rue des Lilas	858,78 €	171,76 €	1.030,54 €
OPTIONNELLE N° 03 – La Rivière	1.691,36 €	338,27 €	2.029,63 €
TOTAL	49.898,05 €	9.979,61 €	59.877,66 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte la réalisation des travaux de voirie, programme 2017
- retient l'offre de l'entreprise PIGEON TP pour un montant T.T.C. de 59.877,66 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

3 - TARIFS 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2018

SALLE DES FETES

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
A	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants - Brocantes	410,00 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions - Spectacles	240,00 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	422,00 €
D	Repas de famille (1 jour)	258,00 €
E	Vin d'honneur	116,00 €

TABLES – CHAISES

<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
Tables neuves avec bancs	6,00 €

Tables avec bancs	3,00 €
Chaises	0,65 €
Forfait transport sur la commune	18,50 €

SALLES POLYVALENTES – ESPACE E. VALLADON

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	162,00 €
2 jours	239,00 €
Vin d'honneur	60,00 €

<u>SALLE DES ARCADES ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	237,00 €
2 jours	359,00 €
Vin d'honneur	90,00 €
Option Audio-visuel par jour	60,00 €

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS + ARCADES + OFFICES</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	348,00 €
Week-end	539,00 €

SPECTACLES – BOISSONS

<u>BOISSONS</u>	<u>PRIX</u>
Bière – 0,33 cl	2,00 €

Perrier – Coca Cola – Orangina - 0,33 cl	1,50 €
Café – la tasse	1,00 €
Eau – 0,50 cl	0,50 €

DROITS DE PLACE – MARCHE

<u>MARCHE</u>	<u>PRIX</u>
Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étalagistes	Tarif de base au mètre linéaire Non abonné 1,00 € Abonné 0,66 €

<u>FETE FORAINE</u>	<u>PRIX</u>
Fête foraine	Tarif de base au mètre linéaire 0,30 €

<u>CIRQUE</u>	<u>PRIX</u>
Emplacement – Raccordement eau et électricité	10,60 € /jour de présence

<u>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1,35 €
<u>RACCORDEMENT EAU</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1,65 €

CIMETIERE COMMUNAL

<u>CONCESSIONS</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	123,00 €
30 ans	166,00 €
Perpétuelle	815,00 €
15 ans enfant	55,00 €
30 ans enfant	83,00 €
Perpétuelle enfant	168,00 €

<u>CAVEAU PROVISoire</u>	<u>PRIX</u>
1 ^{ère} quinzaine	8,00 €
2 ^e quinzaine	11,00 €
Autres quinzaines	16,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
15 ans – 1 case	321,00 €
30 ans – 1 case	643,00 €
Plaque pour porte	82,00 €

<u>STELE DU SOUVENIR</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	195,00 €
30 ans	261,00 €

PHOTOCOPIES - FAX

<u>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</u>	<u>PRIX</u>
---	--------------------

Format A4 – 1 feuille	0,35 €
Format A3 – 1 feuille	0,70 €
<u>PHOTOCOPIES COULEUR</u>	
Format A4	0,70€
Format A3	1,35 €

<u>ENVOI DE FAX</u>	<u>PRIX</u>
1 feuille	0,55 €

HALLE CHAMPETRE

<u>HALLE CHAMPETRE</u>	<u>PRIX</u>
Vin d'honneur	102,00 €
En cas de location du gîte complet, et d'une salle polyvalente (arcades, associations ou salle des fêtes)	Halle gratuite

BOXES

<u>BOXES</u>	<u>PRIX</u>
1 BOX – location par période de 24 heures – toute période commencée est due Le box sera paillé, mais aucune nourriture ne sera fournie	20,40 €

TRANSPORT ENFANTS – CAR

<u>TRANSPORT EN CAR</u>	<u>PRIX</u>
Coût au kilomètre	1,15 €
Prix de l'heure du chauffeur (conduite ou attente)	19,20 €
Le repas du chauffeur sera à la charge de l'organisateur	

4 - LOCATION SALLE DES ARCADES – DES ASSOCIATIONS – DES FETES – CAUTION

Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la caution pour le ménage, demandée lors de la location de la salle des FETES ou des ARCADES ou des ASSOCIATIONS, Espace E. VALLADON, qui était fixée à 50,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal

- décide de fixer le montant de la caution pour le ménage lors de la location de la salle des FETES, des ARCADES, des ASSOCIATIONS à 80,00 €, à compter du 1^{er} janvier 2018
- autorise Monsieur le Maire à modifier le contrat de location.

5 – FREDON

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans « l'objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Il présente le devis de FREDON Centre – Val de Loire pour l'accompagnement technique, pour la sécurisation et l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune, d'un montant de 4.948,00 € H.T. soit 5.937,00 € T.T.C..

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte le devis de FREDON Centre-Val de Loire d'un montant de 5.937,00 € T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'aide technique.

6 – RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE – FRAIS D'ACTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé la résiliation du bail emphytéotique sur la parcelle YE 276 d'une superficie de 31 m², sans indemnité avec le transfert de propriété au profit de la commune.

Monsieur le Maire présente l'état prévisionnel de frais pour la résiliation du bail emphytéotique établi par la SCP ALEXANDRE DECHIN DEVRIENDT HOANG de PARIS 75009 – d'un montant de 564,00 € provisoirement arrondi à 600,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte l'état prévisionnel de frais d'un montant de 564,00 € arrondi à 600,00 €
- accepte de régler les frais d'acte à la SCP ALEXANDRE DECHIN DEVRIENDT HOANG de PARIS 75009.

7 - SUBVENTION BUDGET « TRANSPORT SCOLAIRE »

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget « TRANSPORT SCOLAIRE » d'un montant de 1.320,00 €

<i>BUDGET DE LA COMMUNE</i>		<i>BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE</i>	
Art. 657363	1 320,00 €	Art. 74748	1 320,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget transport scolaire.

8 - FACTURATION TRANSPORT SCOLAIRE – FRAIS SURVEILLANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lorsque deux circuits sont organisés pour les transports scolaires, en raison du nombre d'enfants inscrits, il est nécessaire de prévoir la surveillance :

- Le matin pour les enfants arrivés au 1^{er} circuit
- Le soir et le mercredi midi pour ceux qui partent au 2^e circuit.

La surveillance des enfants est effectuée par un agent qui est rémunéré sur le budget communal.

Il propose au conseil municipal que le salaire de l'agent, les charges patronales et la cotisation pour la médecine du travail, relatifs à la surveillance des enfants pour le transport scolaire soient facturés au budget « transport scolaire ».

9 – SUBVENTION COMPAGNIE DU PERCHE

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention déposé par la Compagnie du Perche. Le conseil municipal a décidé d'étudier le dossier pour l'année 2018.

10 – DECISION MODIFICATIVE – MAISON DE SANTE N° 02

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 02 apportée au budget de la **MAISON DE SANTE COMMUNALE**, jointe en annexe.

11 – DECISION MODIFICATIVE – TRANSPORT SCOLAIRE N° 1

A l'unanimité, le conseil municipal approuve décision modificative n° 01 apportée au budget « TRANSPORTS SCOLAIRES », jointe en annexe.

12 – DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE N° 3

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 03 apportée au budget de la **COMMUNE**, jointe en annexe.

13 – ADMISSION EN NON VALEUR – COMMUNE

Monsieur le Maire présente l'état des diverses créances jugées irrécouvrables par Monsieur le Trésorier.

Après de nombreuses recherches infructueuses Monsieur le Trésorier propose d'admettre en non-valeur ces titres, pour un montant total de 6,47 €.

14 – CREATION DE POSTE – BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le besoin de recruter un adjoint du patrimoine pour la bibliothèque municipale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE**

- 1) **De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint du Patrimoine à 12 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement**
- 2) **De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade d'Adjoint du Patrimoine, à l'échelle C1.

15 – CREATION DE POSTE – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le besoin de recruter un adjoint technique pour le transport scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

1 – de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Technique à 14 h 10 mn par semaine et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et signer le contrat de recrutement

2 – de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 9^e échelon correspondant au grade d'Adjoint Technique, échelle C1.

16 – CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente le besoin de recruter un adjoint technique pour l'aide aux enfants au restaurant scolaire, l'entretien des bâtiments communaux, permanence au camping municipal, surveillance des enfants qui prennent le car

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE**

- 1) **De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'Adjoint Technique à 19 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement**
- 2) **De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade d'Adjoint Technique ou à l'échelle C1.

17 – PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle le projet de la société « SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT » qui souhaite implanter un parc éolien, en limite des communes du GAULT-DU-PERCHE et des AUTELS-VILLEVILLON, et qui était venue présenter ces zones lors d'une réunion.

Monsieur le Maire a donné la parole à tous les conseillers municipaux qui ont pu ainsi exprimer leurs avis.

Monsieur le Maire n'a pas souhaité délibérer sur ce sujet, puisqu'il semblerait que cette compétence devienne d'intérêt communautaire.

18 – CONTRAT DE MAINTENANCE – PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire présente les devis pour le contrat de maintenance du panneau lumineux de l'entreprise LUMIPLAN Ville de PARIS.

Après étude comparative, le conseil municipal à l'unanimité

- décide de retenir le contrat de maintenance « sécurité » d'une durée de 05 années à commencer au 1^{er} janvier 2018, d'un coût annuel de 1.600,00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance sécurité

19 – REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire présente le courrier des Restos du Cœur en remerciements de la subvention versée par la commune.

Il présente également un courrier de la SCAEL pour le prêt de terrain pendant la moisson.

20 – INFORMATIONS SUR DECISIONS

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal, Monsieur le Maire donne la liste des décisions qu'il a prises.

21 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et les communes limitrophes, Le Gault-du-Perche et Les Autels-Villevillon.

Il demande à chaque conseiller de donner son avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire souhaiterait que la compétence soit bien déterminée, communautaire ou communale. A l'unanimité, il est décidé de ne pas délibérer pour l'instant.

Madame DERAIS informe le conseil municipal que le spectacle de Pierre et le Loup présenté aux enfants des écoles le vendredi 08 décembre, sera ouvert à tout public à la Salle des Fêtes le 18 février 2018.

Elle signale que la clôture du terrain où se trouve l'atelier municipal n'est pas encore refaite. Monsieur le Maire précise que la réalisation est prévue en fin d'année.

Madame JAULNEAU fait le compte-rendu de la commission culture de la CDC du Grand Châteaudun.

Monsieur LEGRET précise que le journal sera terminé avant Noël.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,

